

Dossier résolu par le Pôle Cold Case de Nanterre

Grâce à la réouverture du dossier par le Pôle de Nanterre, une famille a enfin la réponse à l'une des multiples questions qu'elle se pose depuis 20 ans dans le dossier de la disparition de leur proche au printemps 2003.

Depuis le 3 juin 2003, Valérie Pichon n'a plus donné de ses nouvelles et malgré toutes les démarches et demandes d'aides entreprises par la famille dès le début du mois de juin 2003, même jusqu'aux plus hauts niveaux de l'Etat, rien n'a jamais abouti.

Il n'a fallu qu'à peine 6 mois à Madame Turkey, juge d'instruction au Pôle Cold Case de Nanterre, qui avait repris le dossier en novembre 2022, pour découvrir que Valérie Pichon avait été enterrée sous X à quelques pas de son domicile : le corps d'une jeune femme avait été retrouvé sans être identifié en juin 2003 dans le bois jouxtant sa résidence quelques jours après sa disparition sans que personne n'ait jamais pensé à faire des recherches dans ce sens, à rapprocher ces 2 éléments !

Après la récente exhumation, l'ADN a confirmé la certitude qu'il s'agissait bien de Valérie Pichon que sa famille recherchait depuis 20 ans, pratiquement jour pour jour.

L'enquête judiciaire est toujours en cours car il s'agit maintenant de déterminer avec exactitude les causes du décès et de s'assurer aussi qu'il ne s'agit pas d'un homicide maquillé.

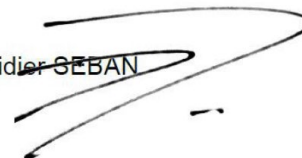
L'enquête permettra également de répondre aux nouvelles questions que pose cette découverte : comment a-t-on pu passer à côté de cette évidence pendant 20 ans ? Il est à noter que fin 2003 / début 2004, pas moins de 3 dossiers parallèles concernant la disparition de Valérie Pichon étaient en cours : aucun n'a abouti et aucune investigation n'a jamais rapproché la disparition de Valérie à la personne enterrée sous X à la même date et au même endroit ! Comment une telle erreur a-t-elle pu être possible ?

Il s'agit de 20 années perdues, de 20 années gâchées, de 20 années d'angoisses Combien de familles sont dans ce cas ?

Ce dossier et son issue rappellent l'indispensable nécessité du prélèvement génétique sur les personnes non identifiées avant leur inhumation, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Bon nombre de personnes disparues pourraient ainsi être retrouvées et rendues à leur famille.

La famille remercie le Pôle et plus particulièrement Madame Turkey, et la brigade criminelle de Paris, pour leur travail, leur efficacité et leur ténacité dans ce dossier.

Didier SEBAN



Didier SEBAN, Président de SEBAN AVOCATS
Mail : cabinet@seban-avocat.fr - dseban@seban-avocat.fr
Tel : 01 45 49 48 49